



Le développement humain pour tous

Note d'information pour les pays concernant le Rapport sur le développement humain 2016

Sénégal

Introduction

Le Rapport sur le développement humain (RDH) 2016 s'interroge sur les moyens de garantir le développement humain pour tous, aujourd'hui et demain. Il commence par un exposé des réussites et des défis de notre monde, laissant entrevoir le projet de l'humanité. Notre vision fait fond sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015 par 193 États membres des Nations Unies, ainsi que sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) que le monde s'est engagé à réaliser.

Le Rapport cherche à savoir qui sont les laissés pour compte du développement humain, et pourquoi ils l'ont été. Bien que le développement humain ait fait d'impressionnants progrès en 25 ans, dans de nombreux domaines, ces progrès n'ont pas été universels. Des inégalités sont manifestes entre les pays, entre les groupes ethniques et raciaux, entre les zones urbaines et rurales, entre les hommes et les femmes. Des millions de personnes sont dans l'incapacité de réaliser leur plein potentiel à cause des privations qu'elles subissent dans plusieurs dimensions du développement humain.

Le Rapport, en plus d'établir la nature des privations et de les localiser, soulève quelques problèmes précis d'analyse et d'évaluation. Pour déterminer si tout le monde bénéficie des progrès du développement humain, les moyennes ne suffiront pas : des données ventilées sont nécessaires. Il en est de même pour les évaluations purement quantitatives : les aspects qualitatifs doivent eux aussi être pris en compte. Les données sur la liberté des agents doivent être examinées, et plus particulièrement celles sur les moyens d'expression et la redevabilité. Enfin, il importe de produire des données de qualité et de bien les disséminer, par le biais de recherches approfondies, d'expériences, de consultations et d'alliances de parties prenantes.

Le Rapport recense également les politiques nationales et les grandes stratégies qui permettront à chaque être humain d'atteindre un niveau de développement humain de base et de pérenniser les acquis. Il aborde également les défis structurels posés par le système mondial et présente des options de réformes institutionnelles.

Cette note d'information est organisée en huit sections. La première section porte sur les pays couverts et la méthodologie de l'annexe statistique du RDH 2016. Les huit sections suivantes concernent les principaux indicateurs du développement humain : l'Indice de développement humain (IDH), l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), l'Indice de développement de genre (IDG), l'Indice d'inégalité de genre (IIG) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). Le RDH 2016 introduit deux tableaux de bord expérimentaux, sur l'écart entre les genres tout au long de la vie et sur le développement durable.

Il importe de noter que des divergences sont possibles entre les données nationales et internationales, car les organismes internationaux harmonisent les données nationales afin de permettre les comparaisons sur plusieurs pays. Dans certains cas, qui plus est, ces organismes ne disposent pas des données nationales les plus récentes. Nous encourageons les partenaires nationaux à se pencher sur les sujets abordés dans le RDH munis des données les plus pertinentes et les plus récentes en provenance de sources nationales et internationales.

Couverture géographique et méthodologie de l'annexe statistique du RDH 2016

L'Annexe statistique du RDH 2016 présente l'IDH 2015 (valeurs et classements) de 188 pays et territoires reconnus par l'ONU, ainsi que l'IDHI de 151 pays, l'IDG de 160 pays, l'IIG de 159 pays, et l'IPM de 102 pays. L'indice de développement humain et le classement des pays selon cet IDH sont gardés secrets jusqu'à la date de diffusion mondiale et de publication du RDH au format électronique.

La comparaison des valeurs et des classements avec ceux de rapports antérieurs peut être trompeuse en raison des révisions et des mises à jour des données de base, ainsi que des corrections apportées aux valeurs théoriques. Il est conseillé aux lecteurs d'évaluer la progression de l'IDH entre 2014 et 2015 en se reportant aux colonnes 1 et 9 du tableau 1 (L'indice de développement humain et ses composants) ainsi qu'au tableau 2 (L'évolution de l'indice de développement humain) dans l'Annexe statistique au Rapport. Les tableaux 1 et 2 reposent sur des indicateurs, une méthodologie et des données en série chronologique cohérents. Il indique les changements réels de valeurs et de classements dans le temps, illustrant ainsi les progrès réels réalisés par les pays. Les petites variations de valeurs doivent être interprétées avec prudence, car elles pourraient s'expliquer par de simples variations d'échantillonnage et ne pas être statistiquement significatives.

Sauf indication contraire dans la source, les tableaux utilisent les données dont disposait le Bureau du Rapport sur le développement humain (BRDH) au 1er septembre 2016. Tous les indices et indicateurs, ainsi que les fiches techniques sur le calcul des indices composites et autres sources d'information, sont accessibles en ligne sur <http://hdr.undp.org/fr/data>

Pour en savoir plus sur la méthode de calcul de chaque indice, se reporter aux *Fiches techniques 1 à 7* ainsi qu'aux notes d'information disponibles sur le site internet du Rapport sur le développement humain : <http://hdr.undp.org/fr/data>

Indice de développement humain (IDH)

L'IDH est une mesure sommaire des progrès dans trois dimensions essentielles du développement humain : vie longue et en bonne santé, accès à la connaissance et niveau de vie décent. L'espérance de vie à la naissance est utilisée pour mesurer la première (vie longue et en bonne santé). Le niveau de connaissance est mesuré par le nombre moyen d'années d'éducation de la population adulte, c'est-à-dire le nombre moyen d'années d'enseignement reçues pendant toute une vie par les personnes de 25 ans et plus ; l'accès à l'enseignement et à la connaissance est mesuré par la durée attendue de scolarisation des enfants en âge scolaire, c'est-à-dire le nombre total d'années de scolarisation auxquelles un enfant en âge scolaire peut s'attendre si les tendances dominantes des taux de scolarisation par tranche d'âge restent les mêmes pendant toute sa vie. Le niveau de vie est mesuré par le revenu national brut (RNB) par habitant, exprimé en dollars internationaux constants de 2011 convertis au taux de parité du pouvoir d'achat (PPA).

De manière à garantir un maximum de comparabilité entre les pays, l'IDH est principalement fondé sur des données internationales de la Division de la population des Nations Unies (les données sur l'espérance de vie à la naissance), de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (les données sur la durée moyenne de scolarisation et sur la durée attendue de scolarisation) et de la Banque mondiale (les données sur le RNB par habitant). Comme indiqué en introduction, l'IDH et les classements selon l'IDH dans le rapport de cette année ne sont pas comparables avec ceux des rapports précédents (y compris le RDH 2015) en raison du nombre de révisions apportées aux indicateurs. Afin de permettre l'analyse de l'évolution de l'IDH, le rapport 2016 comprend les IDH recalculés de 1990 à 2015 à partir de séries de données cohérentes. Voir la *Fiche technique 2* pour en savoir plus.

IDH et classement du Sénégal

L'IDH du Sénégal pour 2015 est de 0,494, ce qui situe le pays dans la catégorie « développement humain faible » et le place en 162e position sur 188 pays et territoires.

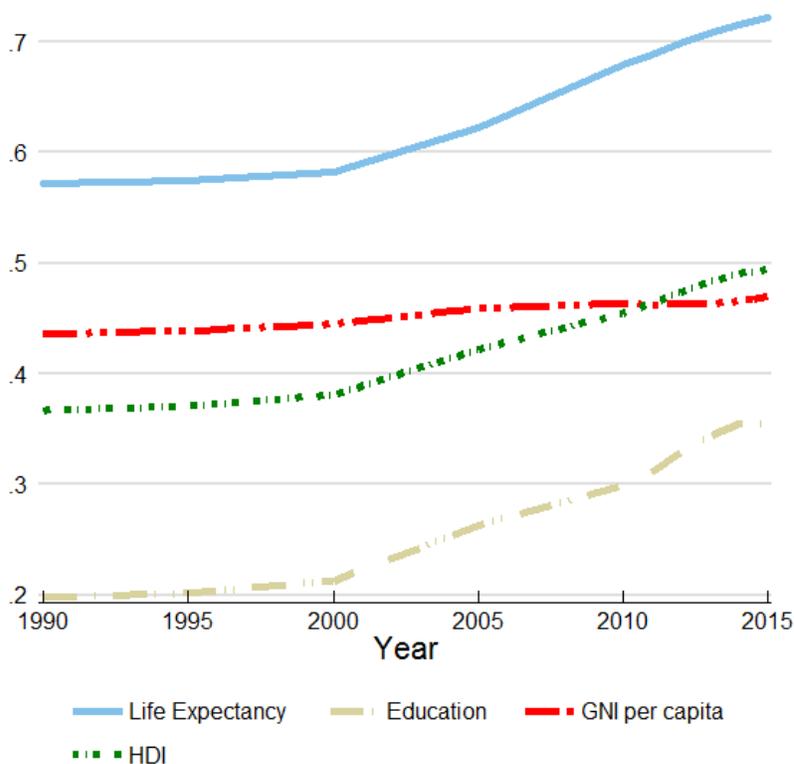
Entre 1990 et 2015, l'IDH du Sénégal a progressé de 0,367 à 0,494, soit une hausse de 34,6 %. Le Tableau A illustre la progression du Sénégal dans chacun des indicateurs de l'IDH. Entre 1990 et 2015, l'espérance de vie à la naissance au Sénégal a augmenté de 9,7 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 0,6 année et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 5,0 années. Le RNB par habitant du Sénégal par habitant a augmenté d'environ 25,9 % entre 1990 et 2015.

Tableau A : Tendances de l'IDH du Sénégal d'après des données en séries chronologiques cohérentes

	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant (\$ PPA 2011)	IDH
1990	57,2	4,5	2,2	1787	0,367
1995	57,4	4,8	2,1	1831	0,371
2000	57,8	5,4	1,9	1899	0,381
2005	60,4	6,6	2,4	2091	0,422
2010	64,1	7,9	2,4	2164	0,455
2011	64,8	8,3	2,4	2134	0,463
2012	65,4	8,7	2,6	2158	0,474
2013	66,0	9,1	2,7	2142	0,483
2014	66,5	9,5	2,8	2187	0,491
2015	66,9	9,5	2,8	2250	0,494

La Figure 1 ci-dessous indique la contribution de chaque indice constitutif de l'IDH du Sénégal depuis 1990.

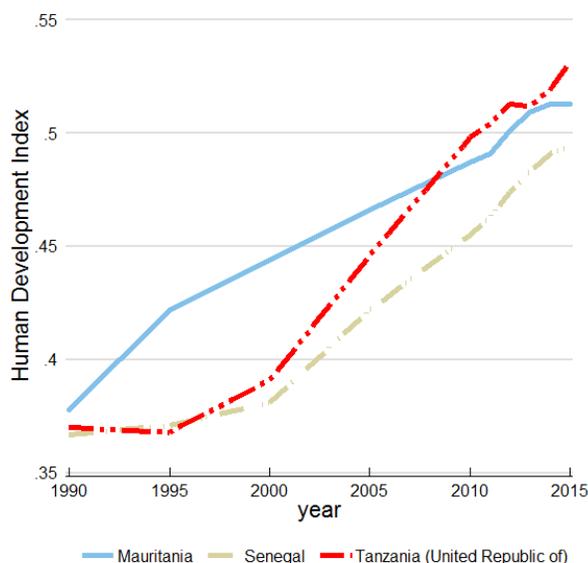
Figure 1 : Tendances des indices constitutifs de l'IDH du Sénégal entre 1990 et 2015



Évaluation des progrès par rapport aux autres pays

Une comparaison des progrès du développement humain par rapport à d'autres pays, selon l'IDH, est utile et possible. Par exemple, pendant la période de 1990 à 2015, le Sénégal, la Mauritanie et la Tanzanie (République unie de) enregistrent des degrés d'augmentation différents de leurs IDH respectifs (voir la Figure 2).

Figure 2 : Tendances de l'IDH du Sénégal, de la Mauritanie et de la Tanzanie (République unie de), 1990-2015



L'IDH 2015 du Sénégal, à savoir 0,494, est inférieur à la moyenne (0,497) des pays du groupe à développement humain faible et inférieur à la moyenne (0,523) des pays d'Afrique subsaharienne. En Afrique subsaharienne, les pays dont l'IDH et, dans une certaine mesure, la taille de la population, sont proches de ceux du Sénégal en 2015, sont le Burkina Faso et le Rwanda, dont les classements à l'IDH sont respectivement 185e et 159e (voir le Tableau B).

Tableau B : Indicateurs de l'IDH du Sénégal pour 2015 par rapport à certains pays et groupes

	IDH	Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant (\$ PPA)
Sénégal	0,494	162	66,9	9,5	2,8	2250
Burkina Faso	0,402	185	59,0	7,7	1,4	1537
Rwanda	0,498	159	64,7	10,8	3,8	1617
Afrique subsaharienne	0,523	—	58,9	9,7	5,4	3383
IDH faible	0,497	—	59,3	9,3	4,6	2649

IDH ajusté aux inégalités (IDHI)

L'IDH est une mesure moyenne des progrès fondamentaux d'un pays en matière de développement humain. Comme toutes les moyennes, l'IDH masque des inégalités dans la distribution du développement humain sur l'ensemble de la population au niveau national. Le RDH 2010 a introduit l'IDHI, qui tient compte des inégalités dans les trois dimensions de l'IDH, en réduisant la valeur moyenne pour chaque dimension en fonction du niveau d'inégalités. L'IDHI est essentiellement l'IDH diminué en fonction des inégalités. La « perte » de développement humain due aux inégalités correspond à la différence entre l'IDH et l'IDHI. Elle peut être exprimée sous forme de pourcentage. Plus les inégalités s'accroissent dans un pays, plus la perte

de développement humain augmente. Nous présentons également le coefficient d'inégalité entre les personnes comme mesure directe des inégalités, sous forme de moyenne non pondérée des inégalités dans trois dimensions. L'IDHI est calculé pour 151 pays. Voir la [Fiche technique 2](#) pour en savoir plus.

Pour 2015, le Sénégal enregistre un IDH de 0,494. Cependant, lorsque la valeur est réduite en fonction des inégalités, l'IDH baisse à 0,331, soit une perte de 33,1 % due aux inégalités dans la distribution des indices des dimensions de l'IDH. Le Burkina Faso et le Rwanda enregistrent des pertes dues aux inégalités de 33,6 % et 31,9 % respectivement. La perte moyenne due aux inégalités pour les pays à IDH faible est de 32,3 %. Elle est de 32,2 % pour l'Afrique subsaharienne. Le coefficient d'inégalité entre les personnes pour le Sénégal est égal à 32,5 %.

Tableau C : IDHI du Sénégal pour 2015 par rapport à certains pays et groupes

	IDHI	Perte globale (%)	Coefficient d'inégalité entre les personnes (%)	Inégalité en matière d'espérance de vie (%)	Inégalités en matière d'éducation (%)	Inégalité des revenus (%)
Sénégal	0,331	33,1	32,5	25,0	44,7	27,7
Burkina Faso	0,267	33,6	33,3	37,1	38,6	24,2
Rwanda	0,339	31,9	31,8	29,8	29,3	36,4
Afrique subsaharienne	0,355	32,2	32,1	34,9	34,0	27,4
IDH faible	0,337	32,3	32,0	35,1	37,1	23,9

Indice de développement de genre (IDG)

En 2014, le BRDH a introduit une nouvelle mesure fondée sur l'Indice de développement humain ventilé par sexe : l'IDG. L'IDG mesure l'écart entre l'IDH des femmes et celui des hommes. Il indique les inégalités entre les sexes dans trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé (d'après l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance), l'éducation (d'après la durée attendue de scolarisation des garçons et des filles et la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de 25 ans et plus) ; et le contrôle des ressources économiques (d'après le RNB estimé des hommes et des femmes, par habitant). Pour en savoir plus sur la composition de l'indice, voir la [Fiche technique 3](#). Les groupes de pays sont basés sur l'écart absolu par rapport à la parité des sexes dans l'IDH. Cela signifie que le groupement tient compte des inégalités en faveur des hommes ou des femmes de manière égale.

L'IDG est calculé pour 160 pays dans les RDH 2015 et 2016. L'IDH pour les femmes au Sénégal est de 0,464, contre 0,523 pour les hommes, ce qui donne un IDG de 0,886 et place le pays dans le groupe 5. Par comparaison, les IDG du Burkina Faso et du Rwanda sont de 0,874 et 0,992 respectivement (voir le Tableau D).

Tableau D : IDG du Sénégal pour 2015 par rapport à certains pays et groupes

	Espérance de vie à la naissance		Durée attendue de scolarisation		Durée moyenne de scolarisation		RNB par habitant		IDH		Rapport H-F
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	IDG
Sénégal	68,8	64,9	9,2	9,7	2,1	3,6	1706	2814	0,464	0,523	0,886
Burkina Faso	60,3	57,6	7,3	8,1	1,0	2,0	1278	1800	0,375	0,429	0,874
Rwanda	67,4	61,8	11,4	9,3	3,3	4,4	1428	1822	0,491	0,495	0,992
Afrique subsaharienne	60,2	57,6	9,1	10,3	4,5	6,3	2637	4165	0,488	0,557	0,877
IDH faible	60,7	58,0	8,5	10,0	3,6	5,6	1950	3365	0,455	0,536	0,849

Indice d'inégalités de genre (IIG)

Le RDH 2010 a introduit l'IIG, qui traduit les inégalités fondées sur le sexe dans trois dimensions : la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique. La santé procréative est mesurée par la mortalité maternelle et les taux de fécondité chez les adolescentes ; l'autonomisation est mesurée par la part de sièges parlementaires détenus par des femmes et le niveau d'éducation secondaire et supérieure pour chaque sexe ; l'activité économique est mesurée par le taux de participation au marché du travail des hommes et des femmes. L'IIG peut être interprété comme la perte de développement humain due aux inégalités entre les accomplissements des hommes et des femmes dans ses trois dimensions. Pour en savoir plus sur l'IIG, voir la [Fiche technique 4](#).

Le Sénégal enregistre un IIG de 0,521, qui place le pays à la 120e position sur 159 pays selon l'indice 2015. Au Sénégal, 42,7 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 10,2 % des femmes adultes ont commencé au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 19,2 % des hommes. Sur 100 000 naissances vivantes, 315 femmes meurent de causes liées à la grossesse. Le taux de natalité chez les adolescentes est de 78,6 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans. La participation des femmes au marché du travail est de 45,0 % par rapport à 70,2 % pour les hommes.

Par comparaison, le Burkina Faso et le Rwanda sont classés 146e et 84e respectivement selon cet indice.

Tableau E : IIG du Sénégal pour 2015 par rapport à certains pays et groupes

	IIG	Classement selon l'IIG	Taux de mortalité maternelle	Taux de natalité parmi les adolescentes	Taux de représentation parlementaire (% de femmes)	Population ayant au moins commencé des études secondaires (% des 25 ans et plus)		Taux d'activité (% des 15 ans et plus)	
						Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Sénégal	0,521	120	315	78,6	42,7	10,2	19,2	45,0	70,2
Burkina Faso	0,615	146	371	108,5	9,4	6,0	11,5	76,6	90,7
Rwanda	0,383	84	290	26,3	57,5	10,5	16,4	86,4	83,2
Afrique subsaharienne	0,572	—	551	103,0	23,3	25,3	33,9	64,9	76,1
IDH faible	0,590	—	553	101,8	22,0	14,8	25,9	60,3	77,1

Le taux de mortalité maternelle est exprimé par le nombre de décès pour 100 000 naissances vivantes, et le taux de natalité parmi les adolescentes par le nombre de naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans.

Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)

Le RDH 2010 a introduit l'IPM, qui identifie les privations multiples subies dans les mêmes ménages dans trois dimensions : l'éducation, la santé et le niveau de vie. Les dimensions « santé » et « éducation » sont chacune basées sur deux indicateurs, tandis que six indicateurs sont appliqués à la dimension « niveau de vie ». Tous les indicateurs nécessaires pour calculer l'IPM d'un pays sont extraits de la même enquête auprès des ménages. Ils sont pondérés de manière à obtenir un score de privation, puis les scores sont calculés pour chaque ménage de l'enquête. Un score de privation de 33,3 % (un tiers des indicateurs pondérés) est utilisé pour opérer la distinction entre pauvres et non-pauvres. Si le score de privation du ménage est de 33,3 % ou plus, le ménage (et chaque membre du ménage) est classé comme vivant dans une pauvreté multidimensionnelle. Les ménages dont le score de privation est de 20 % ou plus, mais moins de 33,3 % sont *proches de la pauvreté multidimensionnelle*. Enfin, les ménages dont le score de privation est de 50 % ou plus vivent dans une pauvreté multidimensionnelle extrême. L'IPM est calculé pour 102 pays en développement dans le RDH 2016. Pour les définitions des privations dans chaque dimension, ainsi que la méthodologie de l'IPM, voir la [Fiche technique 5](#).

Les données d'enquête les plus récentes à la disposition du public pour l'estimation de l'IPM du Sénégal concernent 2014. Au Sénégal, 51,9 % de la population (7621 milliers de personnes) vivent dans une pauvreté multidimensionnelle et 18,1 % de plus sont proches de la pauvreté multidimensionnelle (2657 milliers de personnes). L'intensité des privations au Sénégal, c'est-à-dire la moyenne des scores de

privation des personnes vivant dans la pauvreté multidimensionnelle, est de 53,5 %. L'IPM, à savoir la part de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle, ajusté à l'intensité des privations, est de 0,278. Par comparaison, les IPM du Burkina Faso et du Rwanda sont de 0,508 et 0,253 respectivement.

Le Tableau F compare la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté de revenu, mesurée par le pourcentage de la population disposant de moins de 1,90 \$ PPA par jour pour vivre. Il indique que la pauvreté de revenu ne dit pas tout. Le taux de pauvreté multidimensionnelle est plus élevé au taux de pauvreté de revenu de 13,9 points de pourcentage. Ce constat implique que les individus qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté de revenu peuvent tout de même subir des privations en matière d'éducation, de santé et autres conditions de vie. Le Tableau F indique en outre le pourcentage de la population du Sénégal proche d'une pauvreté multidimensionnelle et vivant dans une pauvreté multidimensionnelle extrême. La part des privations dans la pauvreté globale, dans chaque dimension, complète le tableau de la pauvreté multidimensionnelle au Sénégal. Les chiffres du Burkina Faso et du Rwanda sont également indiqués à titre de comparaison.

Tableau F : Le plus récent IPM du Sénégal par rapport à certains pays

	Année de l'enquête	IPM	Nombre de personnes (%)	Intensité des privations (%)	Part de la population (%)			Part des privations dans la pauvreté globale (%)		
					Proche de la pauvreté multidimensionnelle	vivant dans une extrême pauvreté multidimensionnelle	Sous le seuil de pauvreté de revenu	Santé	Éducation	Niveaux de vie
Sénégal	2014	0,278	51,9	53,5	18,1	30,8	38,0	23,1	43,6	33,4
Burkina Faso	2010	0,508	82,8	61,3	7,6	63,8	43,7	22,5	39,0	38,5
Rwanda	2014/2015	0,253	53,9	47,0	25,0	20,5	60,4	18,4	28,6	53,0

Tableau de bord sur l'écart entre les genres tout au long de la vie

Le Tableau de bord sur l'écart entre les genres tout au long de la vie contient une sélection de 14 indicateurs clés des écarts entre les sexes tout au long de la vie, c'est-à-dire pendant l'enfance et l'adolescence, à l'âge adulte et pendant la vieillesse. Les indicateurs concernent la santé, l'éducation, le marché du travail, le travail et la protection sociale. Certains sont présentés pour les femmes uniquement, tandis que d'autres prennent la forme de rapports hommes-femmes. Trois couleurs différentes sont employées dans ce tableau pour représenter le groupement partiel des pays selon chaque indicateur. Les pays sont groupés partiellement par indicateur, en trois groupes de tailles à peu près égales (terciles) : le tiers supérieur, le tiers intermédiaire et le tiers inférieur. À chaque groupe correspond une couleur différente. Le rapport de masculinité à la naissance est une exception, avec deux groupes de pays. Les valeurs situées entre 1,04 et 1,07 (inclus) correspondent au groupe neutre, tandis que les chiffres en dehors de cette fourchette indiquent un degré de discrimination sexiste. Les pays dont l'indice de parité est le plus proche de 1 constituent le groupe qui enregistre les meilleurs résultats pour cet indicateur. Les écarts par rapport à la parité sont traités de la même manière, indépendamment du sexe qui obtient les meilleurs résultats. Le codage couleur indique la performance d'un pays par rapport aux autres. Il peut être considéré comme un simple outil de visualisation pour se faire une idée immédiate de la performance d'un pays. Il permet aussi de regrouper les pays selon chaque indicateur. Le groupement partiel dans ce tableau est expliqué plus en détail dans la [Note technique 6](#).

Le Tableau G donne le nombre d'indicateurs selon lesquels le Sénégal enregistre des résultats : meilleurs que ceux d'au moins deux tiers des pays (elle fait partie du tiers supérieur au classement), meilleurs que

ceux d'au moins un tiers mais moins bons que ceux d'au moins un tiers (elle fait partie du tiers intermédiaire au classement), et moins bons qu'au moins deux tiers des pays (elle fait partie du tiers inférieur au classement). Les chiffres du Burkina Faso et du Rwanda sont également indiqués à titre de comparaison.

Tableau G : Synthèse de la performance du Sénégal selon le tableau de bord sur l'écart entre les genres tout au long de la vie, par rapport à certains pays

	Enfance et jeunesse (6 indicateurs)			Âge adulte (6 indicateurs)			Vieillesse (2 indicateurs)			Dans l'ensemble (14 indicateurs)			Indicateurs manquants
	Tiers supé- rieur	Tiers intermé- diaire	Tiers inférieur	Tiers supé- rieur	Tiers intermé- diaire	Tiers inférieur	Tiers supé- rieur	Tiers intermé- diaire	Tiers inférieur	Tiers supé- rieur	Tiers intermé- diaire	Tiers inférieur	
	Nombre d'indicateurs												
Sénégal	1	0	5	1	0	3	0	0	1	2	0	9	3
Burkina Faso	1	0	5	0	1	4	0	0	2	1	1	11	1
Rwanda	1	3	2	2	0	2	0	0	1	3	3	5	3

Tableau de bord sur le développement durable

Le Tableau de bord sur le développement durable contient une sélection d'indicateurs qui couvrent le développement durable dans les domaines environnemental, économique et social. Les indicateurs de durabilité environnementale représentent divers indicateurs de niveau et de changement portant sur la consommation d'énergie renouvelable, les émissions de dioxyde de carbone, les zones forestières et les prélèvements d'eau douce. La superficie forestière, en tant que pourcentage de la surface terrestre totale, est indiquée mais n'est pas utilisée à des fins de comparaison. La variation totale de la superficie forestière entre 1990 et 2015 est utilisée à la place. Les indicateurs de viabilité économique concernent l'épargne nette ajustée, l'encours de la dette, l'épuisement des ressources naturelles, la diversité de l'économie et les dépenses publiques en recherche et développement. La viabilité sociale est traduite par les variations de revenus et les inégalités entre les sexes, par la pauvreté multidimensionnelle et par le rapport prévisionnel de dépendance des personnes âgées. Trois couleurs différentes sont employées dans ce tableau pour représenter le groupement partiel des pays selon chaque indicateur. Les pays sont groupés par indicateur, en trois groupes de tailles à peu près égales (terciles) : le tiers supérieur, le tiers intermédiaire et le tiers inférieur. L'intention n'est pas de suggérer des seuils ou des valeurs cibles pour ces indicateurs, mais de permettre une appréciation grossière de la performance d'un pays par rapport aux autres. Le groupement partiel dans ce tableau est expliqué plus en détail dans la [Note technique 7](#).

Le Tableau H donne le nombre d'indicateurs selon lesquels le Sénégal enregistre des résultats : meilleurs que ceux d'au moins deux tiers des pays (elle fait partie du tiers supérieur au classement), meilleurs que ceux d'au moins un tiers mais moins bons que ceux d'au moins un tiers (elle fait partie du tiers intermédiaire au classement), et moins bons qu'au moins deux tiers des pays (elle fait partie du tiers inférieur au classement). Les chiffres du Burkina Faso et du Rwanda sont également indiqués à titre de comparaison.

Tableau H : Synthèse de la performance du Sénégal selon le tableau de bord sur le développement durable, par rapport à certains pays

	Viabilité environnementale (5 indicateurs)			Viabilité économique (5 indicateurs)			Viabilité sociale (4 indicateurs)			Dans l'ensemble (14 indicateurs)			Indicateurs manquants
	Tiers supé- rieur	Tiers intermé- diaire	Tiers inférieur	Tiers supé- rieur	Tiers intermé- diaire	Tiers inférieur	Tiers supé- rieur	Tiers intermé- diaire	Tiers inférieur	Tiers supé- rieur	Tiers intermé- diaire	Tiers inférieur	
	Nombre d'indicateurs												
Sénégal	2	1	1	0	5	0	1	2	1	3	8	2	1
Burkina Faso	2	1	2	1	1	3	2	0	1	5	2	6	1
Rwanda	4	0	0	0	3	1	2	1	1	6	4	2	2